



Commune de Lanches Saint-Hilaire

**Travaux de réfection de chaussée de la RD 216
Traverse de la commune de Domart-en-Ponthieu**

INFORMATION DÉVIATION

En raison des travaux de renforcement de chaussée sur la RD 216, en traverse de Domart-en-Ponthieu, une déviation sera mise en place afin de permettre la bonne réalisation de l'opération.

Période des travaux

Les travaux sont programmés du **lundi 12 octobre 2026 au vendredi 13 novembre 2026.**

(Sous réserve de conditions météorologiques favorables)

Travaux réalisés de jour et de nuit sous route barrée

Travaux de jour :

Les travaux réalisés en journée sous route barrée concerneront la section comprise entre le carrefour RD 216 (route de Berneuil) / RD 12 (rue du Dr Billet – rue de l'Étang) et le carrefour RD 216 (route de Berneuil) / rue du Marais

Cette section restera fermée à la circulation pendant toute la période du chantier (de jour comme de nuit)

Les commerces, services et établissements scolaires resteront accessibles pendant la période des travaux.

Travaux de nuit :

Les travaux réalisés de nuit de 19h00 à 07h00 sous route barrée concerneront l'intégralité de la traversée de Domart-en-Ponthieu.

La circulation sera rétablie en journée entre les nuits de travaux, avec maintien du balisage et de la signalisation de chantier.

Modalité de circulation

La traverse de Domart-en-Ponthieu sera impossible pendant les périodes de travaux mentionnées.

Des **déviations obligatoires** seront mises en place pour l'ensemble des véhicules, dans les deux sens de circulation, selon les itinéraires suivant (cf. plan en annexe) :

Déviations n°1 (permanente) : Par les RD 933, RD 49 et RD 57, via les communes de Canaples, Halloy-lès-Pernois, Pernois, Berteaucourt-les-Dames et Saint-Léger-lès-Domart.

Déviations n°2 (Travaux de nuit) : Par les RD 108, et RD 925, via les communes de Surcamp, Cramont, Domléger-Longvillers, Beaumetz, Prouville, et Bernaville.

Concernant Lanches Saint-Hilaire, les transports scolaires sont temporairement autorisés sur la voie communale « chemin de Berneuil » qui relie Berneuil à la RD 118. La circulation est interdite au plus de 7,5 tonnes.

Soyez prudent et nous vous conseillons de passer par Bernaville pour rejoindre Doullens